

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE



11, Chemin de la Planquette
81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.34.10.50
Email : accueil.ccas@ccas81370.fr

Date de la convocation :
24 juin 2025

Conseillers en exercice : 17
Présents : 9
Procurations : 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Président du CCAS.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN – Président, Mme Laurence BLANC – Vice-Présidente, Mme Hanane MAALLEM, Mme Bernadette MARC, Mme Marie-Claude DRABEK, Mme Muriel PHILIPPE, Mme Marie-Josée CALVET, Mme Marie-Hélène VALETTE, M. André SIMON.

Excusés / Absents : M. Alain OURLIAC (procuration à M. Raphaël BERNARDIN), M. Julien LASSALLE, Mme Valérie BEAUD (procuration à Mme Hanane MAALLEM), Mme Nicole SANCHEZ, Mme Caroline BONACHERA, Mme Ouahida CHOUITI NAIB (procuration à Mme Laurence BLANC.), Mme Martine EMMANUEL (procuration à Mme Marie-Josée CALVET), Mme Chantal CANDOULIVES.

Secrétaire de séance : Alaric BERLUREAU.

Délibération n° DL-250630-026

Objet :
Adoption Charte France ADOT 81
Ville ambassadrice du don d'organes

Décision de l'Assemblée :

Votants : 13
Pour : 13
Vote à l'unanimité

A la demande de M. le Président, Mme la Vice-Présidente indique à l'Assemblée qu'au 1^{er} janvier 2025, il y avait 22 585 patients inscrits sur la liste nationale d'attente pour une greffe d'organe, dont 11 666 patients en liste d'attente active (donc immédiatement éligibles à une greffe d'organe), tous organes confondus.

La législation en matière de don d'organes repose sur le consentement présumé, la gratuité et l'anonymat. Toute personne est présumée avoir consenti au don de ses organes sauf si elle est inscrite au registre national des refus.

Pourtant, bien que 80% des Français soient favorables au don de leurs organes, moins d'un sur deux en a discuté avec leurs proches générant l'opposition des proches lors de leur décès.

Face à ce constat, le don d'organes étant devenu une priorité nationale, le collectif d'associations Greffes +, a lancé en janvier 2023 le Label « Ville ambassadrice du don d'organes » dans le but de promouvoir la discussion entre proches sur le don, sans tabou. L'idée est de diffuser la culture du don et d'augmenter Le nombre de donneurs.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Sulpice-la-Pointe souhaite apporter de la visibilité à cette cause et soutenir le don d'organes en devenant signataire de la charte « Ville Ambassadrice du don d'organes » aux côtés du collectifs « Greffes + ».

La signature de cette charte se concrétisera par l'installation de panneaux « Ville ambassadrice du don d'organes » et par l'organisation d'événements permettant d'échanger autour de la thématique.

Le Conseil d'Administration ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu la Charte « Ville ambassadrice du don d'organes » ;
- Considérant la volonté du Centre Communal d'Action Sociale de soutenir et promouvoir les actions en faveur du don d'organes ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- D'approuver la charte « Ville ambassadrice du don d'organes » jointe en annexe.
- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer, au nom du Centre Communal d'Action Sociale toutes pièces nécessaires à l'application de la présente décision.

Le Président



Raphaël BERNARDIN



Le Secrétaire de séance



Alaric BERLUREAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.



Vu pour être annexé à la délibération
n° DL-250630-026 du 30/06/2025
Saint-Sulpice-la-Pointe, le 30/06/2025
Le Président
Raphaël BERNARDIN

Collectif Greffes+
unis pour le don d'organes

Collectif d'associations œuvrant pour le don d'organes



CHARTRE VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES

Le Centre Communal d'Action sociale de Saint-Sulpice-la-Pointe représenté par son Président Raphaël BERNARDIN, et Daniel VEYSSIERE, président de l'association FRANCE ADOT 81 et représentant le collectif Greffes, conviennent d'un commun accord de signer cette charte.

Préambule :

Le don d'organes et de tissus est un magnifique geste de fraternité, c'est pourquoi la loi française prévoit que nous soyons tous donateurs, sauf si nous avons exprimé un refus de notre vivant. Cependant, malgré l'engagement sans faille des professionnels de santé, des associations de patients, et de l'Agence de la biomédecine, le nombre de greffes réalisées chaque année reste insuffisant. Chaque jour, 2 à 3 personnes décèdent en France faute d'organes. C'est pourquoi nous devons donner une visibilité maximum à cet enjeu prioritaire de santé publique, afin que chaque Français fasse part à ses proches de son choix concernant le don de ses organes après sa mort.

En effet, la loi prévoit que les proches soient systématiquement interrogés sur l'éventuelle opposition exprimée par le défunt de son vivant lorsqu'un prélèvement d'organes est possible. Or, bien que plus de 80% des Français soient favorables, moins d'un sur deux en a parlé, si bien que leur volonté ne peut être respectée. Dans 1/3 des cas, les proches, dans le doute, préfèrent rapporter une opposition, et le prélèvement ne peut avoir lieu.

En contribuant à la visibilité nationale du ruban vert, symbole du don d'organes, vous contribuez à amener le sujet au sein de tous les foyers : c'est le moyen le plus efficace pour que tous les donateurs qui le souhaitent soient prélevés. Devenir Ville ambassadrice du don d'organes, c'est participer à un mouvement solidaire national, qui permet de sauver des milliers de vies chaque année.

Objectifs de la charte :

Pour atteindre ces objectifs, la Ville de Saint-Sulpice-la-Pointe, par le biais de son CCAS, se propose donc de devenir "Ville ambassadrice du don d'organes" avec le soutien du Collectif Greffes+ en installant sur ses principaux axes de circulation des panneaux VADO comprenant un ruban vert et la mention « Ville ambassadrice du don d'organes », et en les tenant toujours visible.

En complément de cette action, pour intensifier ce soutien et accroître l'efficacité de votre mobilisation en faveur du don d'organes et de la greffe, vous pouvez :

- Organiser une manifestation annuelle chaque journée du 22 juin (journée nationale du don d'organes et de reconnaissance aux donateurs), en y conviant les médias locaux, afin de contribuer à faire du 22 juin la journée où tout le monde se parle du don d'organes, pour rappeler à ses proches s'il est donneur ou pas ;
- Favoriser les interventions des associations et des coordinations hospitalières de prélèvement dans les écoles, collèges, lycées et les entreprises de votre commune, afin de délivrer un message pédagogique et mobilisateur au grand public ;
- Planter un "arbre de vie", lieu de recueil en remerciements aux donateurs et leurs proches, pour afficher votre engagement tout au long de l'année ;
- Diffuser, via les bulletins et médias municipaux ou dans la presse locale des informations sur l'importance de parler du don d'organes à ses proches ;
- Soutenir la mobilisation des associations de patients qui œuvrent en faveur du don et de la greffe...

Le Collectif G+ s'engage, selon ses possibilités, à apporter l'aide nécessaire à la réalisation de ces actions avec notamment la mise à disposition d'outils de communication et de bénévoles.

Fait le 30 juin 2025

Raphaël BERNARDIN

Daniel VEYSSIERE

Président du CCAS

Représentant le collectif Greffes+